



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Sous-Préfecture de Romorantin-Lanthenay
Conseil aux Collectivités et aide économiques

Affaire suivie par : Claudine Blanchard
Tel : 02.54.95.22.35 – Fax : 02.54.76.35.18:
claudine.blanchard@loir-et-cher.gouv.fr

Le Sous-Préfet de Romorantin-Lanthenay
à

Monsieur le Président
Syndicat mixte Pays de Grande Sologne
18 avenue de la République
41600 Lamotte-Beuvron

Romorantin-Lanthenay, le 22 Janvier 2016

Monsieur le Président,

Votre syndicat a décidé de prescrire l'élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale (SCoT), par délibération du 2 juillet 2015. Avec l'élaboration du SCoT, vous allez élaborer une stratégie pour la Grande Sologne et construire, pour les dix à quinze années à venir, un projet de territoire.

Le SCoT devra ainsi définir les orientations générales en termes d'organisation de l'espace entre espaces à urbaniser (habitat, activité, équipement...) et espaces naturels, agricoles ou forestiers, mais aussi de transports, de préservation des patrimoines naturel et architectural, de protection des paysages et de prévention des risques, pour un développement durable de votre territoire.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le cadre législatif dans lequel cette démarche de projet s'inscrit ainsi que les orientations supra-communales qui intéressent votre territoire. Ce porter-à-connaissance (PAC) s'organise en deux fascicules : le premier précise le cadre juridique du projet de territoire, le second est un guide des politiques publiques en matière d'urbanisme. Ils constituent une première information d'ensemble qui pourra être complétée au fur et à mesure que l'État disposera d'éléments nouveaux pendant toute la durée de l'élaboration du SCoT.

Au-delà des informations d'ordre juridique, deux enjeux majeurs me semblent devoir être au cœur de vos préoccupations dans le cadre de l'étude de ce SCoT.

En premier lieu, l'élaboration d'un SCoT doit être l'occasion d'objectiver et d'affirmer une identité solognote qui dépasse les représentations et les préjugés – qu'ils soient positifs ou négatifs – que ce territoire suscite. Cet exercice imposera notamment une évaluation et une mise en perspective du poids, notamment économique, et des dynamiques des nombreuses activités existantes ou potentielles sur le territoire. A ce titre, plusieurs pistes de réflexion non exhaustives peuvent être d'ores et déjà posées. D'abord, la forêt constitue la vraie ressource d'avenir endogène pour la Grande Sologne, dont le développement implique des choix affirmés : quelle priorité pour la filière bois entre le développement sous forme de produits de sciage et le bois énergie ? quelle articulation avec l'activité cynégétique localement fortement ancrée ? Ensuite, les aménités environnementales et

patrimoniales de la Grande Sologne constituent des atouts forts pour un développement touristique à organiser à l'échelle de la Sologne. La complémentarité avec les autres moteurs touristiques proches – Val-de-Loire UNESCO, Zoo de Beauval – est à explorer. Enfin, la place de l'agriculture à l'horizon du SCoT devra être appréhendée dans le cadre de ce projet de territoire qui doit valoriser les ressources et atouts du territoire. Sur ces bases, doivent se fonder des choix volontaires de fonctions à promouvoir et à développer sur les prochaines décennies, choix qui caractériseront le projet de territoire.

En second lieu, les enjeux liés au profil spécifique de la population de Grande Sologne doivent également être au cœur de vos préoccupations dans le cadre de l'élaboration du SCoT. En effet, le projet de territoire se doit d'apporter des réponses aux besoins ou aux menaces auxquels peuvent être exposés les habitants. Dans ce cadre, peut être notamment citée la dynamique de vieillissement de la population, relativement plus marquée dans le Pays de Grande Sologne que dans le Loir-et-Cher. Conjugée à un éparpillement de la population âgée sur l'ensemble du Pays, cette population génère des besoins spécifiques en termes de services et d'accueil. De même, la vulnérabilité de certains ménages du territoire du SCoT constitue également, un enjeu sur lequel votre attention doit porter. En effet, des ménages du Pays à revenus faibles ou moyens cumulent des dépenses liées aux déplacements automobiles domicile / travail et au chauffage de leur résidence principale, dont une part importante a été construite avant 1946 (31 % à l'échelle du Pays), donc mal isolées. Ces ménages sont, à l'horizon du SCoT, potentiellement en situation de vulnérabilité énergétique. Au-delà de ces deux exemples, le SCoT se doit de prendre en considération les caractéristiques de la population du Pays et de ses dynamiques d'évolution en vue d'amener les acteurs locaux à apporter des réponses coordonnées à ses besoins.


Ces deux enjeux, l'affirmation d'une identité territoriale et les réponses à apporter aux besoins et menaces spécifiques de la population, ne couvrent bien entendu pas exhaustivement tous les thèmes pouvant être abordés dans un SCoT. L'association des services de l'État à l'étude de votre document d'urbanisme est complémentaire au porter-à-connaissance. C'est pourquoi, en application de l'article L.121-4 du code de l'urbanisme, je vous demande de les associer à l'élaboration de votre document d'urbanisme.

Enfin, je vous précise également qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, lors de la révision ou de l'élaboration d'un document d'urbanisme, les collectivités territoriales doivent assurer sa numérisation en respectant le format CNIG (Conseil National de l'Information Géographique), en vue de sa mise en ligne sur le GEOPORTAIL de l'Urbanisme (GPU). Vous trouverez notamment sur le site du ministère, dans le lien <http://www.territoires.gouv.fr/la-numerisation-des-documents-d-urbanisme>, une fiche méthodologique pour intégrer cette obligation dans votre cahier des charges.

Mon service et ceux de la direction départementale des territoires (Service Urbanisme et Aménagement) sont à votre disposition pour vous donner toute information ou explication complémentaire que vous souhaiteriez obtenir et également pour vous exposer dans le détail le présent porter à connaissance et les enjeux explicités ci-avant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Bien à vous,


Emmanuel MOULARD